



*Le bilan de compétences s'adresse aux salariés ayant au minimum 2 ans d'ancienneté au sein d'une entreprise. Il permet, à travers l'analyse de la formation, de l'expérience et du parcours du salarié d'évaluer ses compétences professionnelles et personnelles, ses motivations, ses projets pour aboutir à un projet professionnel, une réorientation professionnelle, une formation complémentaire, une perspective d'évolution au sein de l'entreprise.*

La mission est globalisée à 24 h de travail (travail en face à face avec le Consultant et travail personnel à fournir entre chaque rencontre). Le calendrier est défini en fonction des disponibilités et attentes du bénéficiaire. Le bilan se déroule globalement sur 8 à 10 semaines (hors entretien préalable).

..... ENTRETIEN PREALABLE ET TESTS

..... BILAN PERSONNEL

..... BILAN PROFESSIONNEL

..... IDENTIFICATION DES PROJETS PROFESSIONNELS

..... CONFRONTATION DES PROJETS PROFESSIONNELS AU MARCHE

..... VALIDATION DES PROJETS PROFESSIONNELS

..... SYNTHESE

..... ENTRETIEN DE SUIVI 6 mois post BILAN

**Nos consultants vérifient que le projet professionnel identifié et retenu par le candidat est réaliste par rapport à ses compétences professionnelles acquises et réalisable au vu du marché de l'emploi.**

